

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 NOVEMBRE 2024**

à 20h30

**Conseil Municipal :**

Présents : M. Jean-Jacques GOUAULT, Mme Marianne LECOMTE, M. Luc APPERT, Mme Annie LE MOUELLIC, Mme Isabelle BOUCKSOM, Mme Odile LOMBARD, Mme Nataly MATHE, M. Emmanuel CHONION, M. Maxime FRANCOIS, M. Jean-Pierre PALADINI, Mme Gina BUCHE. M. Frédéric CHARTON et M. Arnaud DESSERTENNE

Absents : M. Franck COPITET représenté par M. Jean-Jacques GOUAULT, Mme Georgina COPITET représentée par Mme Gina BUCHE.

La réunion a lieu à la salle du conseil de la mairie sous la Présidence de M. Jean-Jacques GOUAULT, Maire de Bétheniville.

La date de la réunion a été envoyée par mail le 12 novembre 2024 avec l'envoi de l'ordre du jour ; un mail du 12 novembre est venu préciser les questions diverses et corriger les délibérations à prendre.

Il est procédé à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

M. Frédéric CHARTON est désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

M. le Maire rappelle l'ordre du jour après avoir énuméré les absents excusés et représentés.

**ORDRE DU JOUR**

**Délibérations :**

- DELIBERATION APPROBATION COMPTE RENDU DU 25 OCTOBRE 2024
- DELIBERATION : DONNER AUTORISATION AUX ADJOINTS POUR SIGNER PROMESSE DE VENTE
- DELIBERATION CCAS

**QUESTIONS DIVERSES : courrier des maires au 1er ministre suite à la diffusion du film sur le polygone CEA, retour sur le 11 novembre, vœux du maire, point sur les travaux en cours, toilettes près des pistes sportives, déplacement des places de taxis, point sur la surface alimentaire, antenne SFR, ...**

Mme Nataly MATHE souhaite savoir si le raccordement du piano de la salle des mariages est toujours d'actualité.

M. le Maire lui signale qu'il serait plus judicieux d'avoir une date de concert avant de faire raccorder le piano, car son déplacement vers l'église risque de le désaccorder à nouveau.

### **Délibération N°56 - Procès-verbal valant compte-rendu de la séance du conseil municipal du 25 octobre 2024 – Validation**

**Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité,**

- de valider le procès-verbal valant compte-rendu de la séance du conseil municipal du 25 octobre 2024.

### **Délibération N°57 – Validation de la décision de refus d'aide financière de la commission pour la gestion de l'action sociale.**

M. le Maire présente un dossier de demande d'aide financière examiné par la commission pour la gestion de l'action sociale le 19 novembre 2024.

La demande d'aide financière est faite par un couple de Bétheniville avec trois enfants. Seul Monsieur a un travail à temps complet mais il est en arrêt suite à un accident du travail en date de décembre 2022.

Le couple a fait une demande d'aide financière pour le paiement d'un voyage scolaire en 2025 pour leur aîné.

La Commission a émis un avis défavorable à la demande d'aide financière au motif que le reste à vivre par personne dépasse le barème retenu en 2024, et souhaite que l'assemblée confirme la décision.

### **Délibération N°58 – Vente de parcelles de terrain cadastrées AE 61-a, 62-a, 63-a et 80-a pour 14539 m<sup>2</sup> à la SCI du Pont Moret sise à SAINT BRICE COURCELLES**

#### **Autorisation donnée à la 1<sup>ère</sup> adjointe de signer les actes relatifs à cette affaire (2<sup>ème</sup> adjoint ou 3<sup>ème</sup> adjointe en cas d'empêchement de la 1<sup>ère</sup> adjointe)**

*Complément de la délibération N°32 en date du 15 mai 2024*

Le Maire rappelle aux élus que lors de la réunion du conseil N° 32 en date du 15 mai 2024, le conseil municipal avait accepté de céder à la SCI du Pont Moret sise à SAINT-BRICE-COURCELLES 51370, rue des écuries de la malle, des parcelles de terrain cadastrées AE 61-a, 62-a, 63-a et 80-a pour 14 539 m<sup>2</sup> sise le Lohan pour 25 euros/m<sup>2</sup>.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **autorise** la vente des parcelles cadastrées AE 61-a, 62-a, 63-a et 80-a d'une superficie totale de 14 539 m<sup>2</sup> sise le Lohan au prix de 363 475 euros à la SCI du Pont Moret à SAINT-BRICE-COURCELLES 51370, rue des écuries de la malle.

- **autorise** la 1<sup>ère</sup> adjointe à signer tous les actes relatifs à cette affaire (2<sup>ème</sup> adjoint ou 3<sup>ème</sup> adjointe en cas d'empêchement de la 1<sup>ère</sup> adjointe) et précise que les clauses définies dans la délibération N°32 en date du 15 mai 2024 devront absolument être insérées dans les actes à signer.

- **charge** Maître CALMET Thomas, notaire à MACHAUT (Ardennes), d'établir les actes.

- **précise** que les frais seront à la charge de l'acquéreur.

M. le Maire explique qu'une lettre recommandée avec accusé de réception a été envoyée à la SCI du pont Moret en date du 17 octobre pour lui indiquer qu'une date butoir pour la signature de l'acte avait été décidée par le conseil municipal. Ce courrier n'a pas été retiré par le destinataire et nous est revenu.

M. le Maire a donc adressé un SMS au Président de la SCI du Pont Moret pour l'avertir que la commune allait recontacter une autre enseigne.

Aussitôt, le responsable de la SCI du Pont Moret a rappelé M. le Maire pour lui dire qu'il était toujours intéressé et que si la lettre recommandée était redéposée, il irait la chercher.

Mais au jour du conseil, la SCI du Pont Moret qui a été avisée par deux fois qu'elle avait un nouveau pli recommandé de la commune de Bétheniville, n'a toujours pas été retirer cette lettre. Elle sera à disposition à la poste pendant quinze jours.

M. le Maire propose aux élus que si le recommandé nous revient une fois de plus et s'il n'y a pas de signature de compromis de vente d'ici début janvier 2025, il ne faudra pas attendre le 31 janvier 2025 pour rencontrer une autre enseigne.

## **Informations diverses**

### **CEA**

M. le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont lu la lettre de M. le Maire de Beine-Nauroy et s'ils ont tous visionné le documentaire sur le polygone de Moronvillers.

M. le Maire souhaite avoir leur opinion sur ce sujet.

M. le Maire précise qu'il a profité d'une conférence de territoires pour en discuter avec les 12 maires du pôle. La majorité des maires présents pensent que cette lettre pose problème au niveau de la forme même si elle est intéressante au niveau du fond. En effet, il n'y a pas eu de concertation avec les élus locaux avant de rédiger ce courrier.

A la suite de cette conférence, M. Romain Bonhomme, le Maire de Beine-Nauroy, a organisé une réunion avec les maires des communes avoisinantes. Il en est ressorti que chaque maire devra voir avec son conseil municipal pour savoir si leur commune cosigne la lettre ou non avant le 10 décembre.

M. le Maire rappelle qu'une réunion est programmée depuis 2017, tous les ans, avec les maires du secteur, le sénateur de notre secteur, la députée, le Département et l'Etat pour faire un bilan de la démolition et dépollution du site.

A l'heure actuelle, une partie des bâtiments ont été démolis et dépollués.

M. le Maire rappelle que le compte-rendu annuel du CEA est libre d'accès et que notre commune le met systématiquement sur le site web de la commune pour en informer ses administrés.

Quatre piézomètres ont été mis en place sur le site. Les résultats des prélèvements sont étudiés par un laboratoire indépendant de Reims mandatés par Le Grand Reims et par un laboratoire mandaté par le CEA.

Lors de la réunion annuelle de juin au CEA, les premiers retours des analyses étaient identiques et dans les normes.

M. Arnaud DESSERTENNE demande si les conseillers avaient une idée sur le nombre de personnes qui avaient assisté au visionnage du documentaire sur le polygone de Moronvillers qui avait eu lieu à Pontfaverger et demande, si à la suite de ce visionnage, des administrés étaient passés en Mairie pour avoir des explications sur le CEA.

M. le Maire répond qu'il y a eu entre 250 et 300 personnes à cette projection mais que personne n'était venu par la suite en mairie pour se renseigner sur le sujet.  
Au vu de tous ces éléments, il est décidé, à l'unanimité, de ne pas co-signer la lettre de M. le Maire de Beine-Nauroy.

### **Retour sur les cérémonies du 11 novembre**

M. le Maire signale qu'il y avait beaucoup de monde, que tout s'est très bien passé. Le défilé était beau avec les sapeurs-pompiers, les jeunes sapeurs-pompiers et les enfants de l'école élémentaire qui ont chanté devant le monument aux morts.

M. le Maire souligne que les administrés ont apprécié le défilement des cartes postales dans la salle des fêtes.

Mme Isabelle BOUCKSOM précise que c'était un très beau 11 novembre mais fait remarquer que le public qui était derrière n'entendait pas bien.

### **Diverses informations municipales**

#### **Travaux sur la commune**

Rue de la Neuville : l'éclairage public a été remis la nuit. Le raccordement à la boîte devrait se faire mi-janvier.

Les trottoirs sont en cours de réalisation. L'enrobé ne sera refait qu'après le raccordement à la boîte (2<sup>ème</sup> quinzaine de janvier).

Route de la Neuville : au niveau du Grand Reims : 250 à 300 mètres ont été refaits en 2024.

Une programmation voirie pour 2026/2027 est à rendre au Grand Reims avant mi-février 2025.

M. le Maire précise que la commune avait déjà voté sa programmation : rue de la Cochette, rue du Bronze et rue des Chevaliers. Il faudra juste représenter cette liste.

Mme Isabelle BOUCKSOM souligne qu'il est dommage que le trottoir entre la salle des fêtes et le pont rue du Neuf Bourg n'ait pas été rénové en même temps que les travaux rue du Neuf Bourg.

M. le Maire indique qu'un élagage rue de la Neuville est à prévoir en 2025. Il avait déjà été fait sur les deux coupe-vent il y a deux ans mais il est à refaire. Il faudra rappeler M. SAUVAGE pour un devis.

#### **Toilettes dans zone sportive**

Au vu des devis exorbitants proposés par les entreprises pour la création de toilettes sèches dans la zone sportive, il a été décidé que les agents communaux feront la dalle et monteront les murs. Seuls les branchements d'assainissement seront faits par une entreprise : ce qui ramènera le coût de l'installation à environ 4 000 euros.

#### **Piste de BMX**

M. Frédéric CHARTON et le bureau de l'association OPEN BMX RACE ont eu une entrevue avec M. le Maire concernant le club et l'entretien de la piste de BMX. L'association fonctionne très

bien, il y a 56 licenciés : 2 pilotes ont été retenus pour le championnat du monde qui avait lieu aux Etats Unis, les deux pilotes n'ont pas pu s'y rendre.

Un pilote a été retenu et a participé au championnat d'Europe qui a eu lieu en Italie.

Cependant une partie du revêtement de la piste, qui a déjà quatre ans, est fortement usé. La partie en goudron ne bouge pas, mais la bande en sable calcaire est très dégradée. Il serait nécessaire de refaire un surfaçage.

M. Frédéric CHARTON explique que si depuis un an, la piste est entretenue régulièrement, ce n'était pas le cas auparavant.

M. le Maire rappelle que dès sa réalisation, il avait été annoncé que pour qu'une piste reste en bon état de roulement, il faudrait investir quelques deniers tous le 3-4 ans.

M. le Maire rappelle aussi que le club de roller a demandé que l'intérieur de la piste soit bétonné pour permettre à la commune de recevoir des compétitions nationales.

M. le Maire signale que nous aurons de moins en moins de subventions que ce soit de l'Etat, du Département ou de la Région. Il faut donc prioriser certains travaux.

En l'espèce, les travaux les plus urgents concernent la remise en état de la piste de BMX. Le bétonnage de l'intérieur de la piste de roller ne pourra donc pas être programmé pour 2025.

Pour ce faire, M. le Maire propose de reporter les travaux sur les volets de la mairie afin d'avoir le budget pour la remise en état de la piste de BMX.

M. le Maire propose à M. Frédéric CHARTON de contacter l'entreprise ALTERA qui a créé la voie verte à WARMERIVILLE pour faire réaliser un devis. M. Frédéric CHARTON lui demande les coordonnées de cette société pour l'appeler directement.

### **Les archives communales**

M. le Maire annonce à l'assemblée que les agents communaux ont nettoyé et rangé le grenier pour permettre la réalisation des archives.

Malgré des demandes auprès de plusieurs sociétés, la commune a du mal à obtenir des devis selon les lots :

Le lot électricité : un seul devis

Le lot menuiserie : Idem

Le lot couverture toiture : deux devis dont un bien moins cher que notre couvreur habituel.

Mme Isabelle BOUCKSOM signale qu'il existe un autre électricien dans le secteur et que la commune pourrait le contacter.

### **Antenne SFR**

Le pétitionnaire, qui a déposé la demande d'urbanisme pour l'antenne SFR, a décidé, au vu de notre refus d'autoriser une deuxième antenne dans la zone sportive, qu'il relancerait une demande d'autorisation de création d'antenne sur le 1<sup>er</sup> site proposé. Ce dernier se trouve dans la zone du Martelet à moins de 40 m des habitations.

La commune de Pontfaverger nous a demandé les coordonnées de ce pétitionnaire car elle serait intéressée par une antenne SFR.

### **Stationnement des taxis**

M. le Maire propose le déplacement des places de taxis qui se trouvent place du 08 mai 45, ces emplacements seraient en effet plus utiles pour les administrés qui prennent le bus, ou pour ceux qui vont dans les commerces.

Plusieurs élus proposent de les mettre sur la place de la Mairie (côté pair).

### **Vœux du Maire**

Les vœux se feront le 10 janvier 2025 à partir de 19h00. Il n'y aura pas de PowerPoint car cette année, il n'y a pas eu de grands travaux réalisés par la commune.

Les trois adjoints vont s'occuper de l'organisation de ces vœux.

### **Le cimetière**

M. le Maire passe la parole à Mme Marianne LECOMTE, présidente de la commission cimetière, qui souligne qu'il ne reste plus que 7 places dans les colombariums. Il faudrait prévoir d'en refaire un car il y a actuellement de la demande.

L'idéal serait de refaire le même que celui qui est placé près du jardin du souvenir mais de le placer de l'autre côté du jardin du souvenir.

Mme Marianne LECOMTE soulève le problème des tarifs des concessions. Actuellement, ils sont de 250 euros pour 30 ans et de 350 euros pour 50 ans. Elle souligne que ces sommes ne couvrent pas du tout le prix des travaux.

Mme Marianne LECOMTE a relevé les tarifs de plusieurs communes voisines et indique que les prix sont de l'ordre de 500 euros pour 30 ans et de 700 euros pour 50 ans au minimum.

Mme Marianne LECOMTE explique qu'à la prochaine réunion du conseil, en janvier, elle aura des devis pour la pose d'un columbarium.

A SUIVRE

M. le Maire demande à chaque élu s'il a des observations à faire :

Mme Gina BUCHE informe le conseil que la distribution des colis pour les personnes de 70 ans et plus se fera le 20 décembre à 15h00. Le même jour, les chocolats de Noël seront distribués à l'école.

Le 7 décembre, les membres de la commission arbre de Noël s'occuperont de la décoration des sapins de la commune.

M. Emmanuel CHONION prévient M. le Maire qu'il va procéder à quelques modifications sur le site web de la commune. Il y a de nouvelles normes pour l'accession des personnes handicapées au site internet qui doivent être prisent en compte.

Mme Nataly MATHE avertit les conseillers que le 3 décembre à 19 h M. Quentin MULLER, un journaliste spécialiste de la Péninsule Arabique, fera une conférence dans la salle des mariages.

Mme Isabelle BOUCKSOM souligne que l'éclairage public de la commune n'est pas coordonné. Les zones ne s'allument ou ne s'éteignent pas en même temps.

De plus, dans certains secteurs, l'éclairage est éteint trop tôt.

M. Frédéric CHARTON confirme et note que c'est pareil le soir, dans certains secteurs, les lumières s'allument trop tôt.

M. Arnaud DESSERTENNE annonce à l'assemblée que cette année le Téléthon a été annulé pour plusieurs raisons, notamment un manque de bénévoles pour organiser cet événement. La personne qui faisait la sono était prise ailleurs et le magasin de Reims, qui réalisait des animations sur les Lego, n'était pas disponible le jour retenu pour le Téléthon de la commune.

Le 11 novembre, M. Arnaud DESSERTENNE est allé voir le Président de l'amicale des Sapeurs-Pompiers, M. Loïc BARROIS, car il avait entendu dire que les Pompiers voulaient organiser quelque chose pour octobre rose 2025. Il leur a fait part qu'il souhaiterait que ces derniers s'associent à d'autres associations de la commune pour ce type d'évènement.

Mme Annie LE MOUELLIC parle des incivilités continues concernant le stationnement de véhicules non autorisés sur les places de parking réservées aux handicapés.

M. le Maire indique aux élus qu'il a demandé à notre agente administrative en charge de la communication de mettre les photos des véhicules utilisant ces places réservées sur notre site web, afin de dissuader les indécents.

Si ces stationnements délictueux persistent, il y aura des conséquences pécuniaires.

FIN DE SEANCE : 23h00